

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats prestations	80 000 €	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures (produits alimentaires, accueil café...)	3 000 €	74 - Subventions d'exploitation¹⁴	0
61 - Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	10 000 €		
Assurance		Conseil.s Régional(aux) (SPRO) – <i>en cours</i>	31 000 €
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	12 000 €	-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres		DIJON METROPOLE – objet de cette demande	15 000 €
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	19 000 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc) – <i>en cours</i>	52 500 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales		Autres établissements publics	20 500 €
Autres charges de personnel		Aides privées	5 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	124 000 €	TOTAL DES PRODUITS	124 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE¹⁵

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicité de 15 000 €, objet de la présente de mande représente **12,1** % du total des produits du projet

¹³ Ne pas indiquer les centimes d'euros

¹⁴ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

¹⁵ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global	<input type="checkbox"/> Annuel ou ponctuel
<input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Creativ'

Sigle de l'association : Creativ' Site web : www.creativ21.fr

1.2 Numéro Siret : 13000 2512 000 31

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 212 012 150

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I _ I

Volume : I _ I _ I _ I Folio : I _ I _ I _ I Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 17 avenue Champollion

Code postal : 21 000 Commune : DIJON

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : | Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CHARRET-GODARD Prénom : Océane

Fonction : Présidente

Téléphone : 03 80 28 03 20 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GIMBERT Prénom : Aurélie

Fonction : Coordinatrice Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, Goût, Tourisme

Téléphone : 06 26 75 84 78 Courriel : agimbert@creativ21.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

.....
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui

non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui

non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

Alliance Ville Emploi, Uritec

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

Dijon Métropole, Ville de Chenôve, Ville de Dijon, ville de Longvic, CCAS Talant, Ville de Quetigny, Pôle Emploi, Mission Locale du bassin dijonnais, APEC, Etat, Conseil Départemental de Côte d'Or, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, les intercommunalités : plaine dijonnaise, cap Val de Saône, Mirebellois-Fontenois, Pays Seine et Tille.

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	23
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	20,79
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	3
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 2020

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	412 458 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats de prestations	380 158 €	73 - Dotations et produits de tarification	
Achats matières et fournitures	32 300 €	74 - Subventions d'exploitation²	1 934 245 €
Autres fournitures		FSE - DIRECCTE	55 404 €
61 - Services extérieurs	126 040 €	FSE - CD21	352 800 €
Locations	48 200 €	ETAT - CAOM	100 000 €
Entretien et réparation	55 110 €	ETAT - Autres dispositifs	11 765 €
Assurance	8 230 €	ETAT - Contrat de ville	59 000 €
Documentation	2 000 €	ETAT - PIC	36 374 €
Formation	12 500 €	Ville Dijon - Contrat de ville	25 000 €
62 - Autres services extérieurs	190 595 €	Dijon Métropole - Contrat de ville	60 845 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	109 600 €	Collectivité - Dijon Métropole	410 000 €
Publicité, publications	11 500 €	Collectivité - Communes	90 670 €
Déplacements, missions	34 100 €	Collectivité - Ville de Dijon	108 600 €
Frais postaux et télécommunication	21 996 €	Collectivité - Conseil Départemental	90 000 €
Services bancaires, autres	13 399 €	Collectivité - CPER Région Bourgogne	11 765 €
63 - impôts et taxes	0	Collectivité - PRIC Région Bourgogne	172 151 €
Impôts et taxes sur rémunération		Collectivité - Conseil Régional	145 532 €
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	1 205 152 €	ETAT - REVITALISATION	35 000 €
Rémunération des personnels	1 190 252 €	AUTRE - Fonds privés / Publics	126 660 €
Charges sociales		AUTRE - Autofinancement	42 680 €
Autres charges de personnel	14 900 €		
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	1 934 245 €	TOTAL DES PRODUITS	1 934 245 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	198 121 €	87 - Contributions volontaires en nature	198 121 €
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	24 000 €	871 - Prestations en nature	24 000 €
Personnel mis à disposition	174 121 €	Personnel mis à disposition	174 121 €
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	2 132 366 €	TOTAL	2 132 366 €

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? non

Intitulé :

Évènement de promotion des métiers et des compétences de la transformation alimentaire jusqu'à la commercialisation des produits gastronomiques du territoire.

Objectifs :

- S'appuyer sur l'excellence de la destination, du tissu industriel et des produits pour promouvoir les métiers de la production dans l'agroalimentaire, du service et de la relation client dans le secteur du tourisme ;
- Renforcer la cohérence entre les actions de promotion des métiers et de formation pour éviter les déceptions et assurer ainsi une meilleure promotion des formations.
- Mobiliser des nouvelles modalités pédagogiques attractives.

Description :

Les filières régionales structurantes que sont l'agroalimentaire et le tourisme souffrent actuellement d'un manque d'attractivité.

Le secteur agroalimentaire dans toutes ces composantes doit faire face à un énorme enjeu de renouvellement des actifs et de renforcement des compétences. Les évolutions, notamment numériques, qui vont impacter les conditions de travail, peuvent améliorer les conditions physiques de travail et diminuer la pénibilité sur certains postes ; elles vont aussi impacter d'autres déterminants de la qualité de vie au travail comme l'organisation, les compétences, les collectifs et le sens au travail⁴, ...

La filière fait actuellement face au défi de structurer ses politiques RH et de prévention afin de mieux concilier performance économique et qualité de vie au travail. Il s'agit là d'un levier essentiel pour développer l'attractivité des entreprises, enjeu majeur pour la filière dans une période où le dynamisme du marché de l'emploi accroît la tension sur les recrutements d'opérateurs de production, de conducteurs de lignes ou encore d'agents de maintenance.

4 Synthèse des résultats du diagnostic du projet de Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences sur les Industries Agroalimentaires mené par Créativ en 2018 (<http://www.creativ21.fr>)

Par ailleurs, il faut noter qu'au sein de la filière agroalimentaire, le niveau de formation des salariés est plus faible en moyenne que dans les autres secteurs industriels. Les salariés des industries agroalimentaires sont principalement titulaires d'un diplôme de niveau CAP : 39 %, soit 9 points de plus qu'en moyenne en région, tous secteurs confondus. Les titulaires d'un diplôme de niveau Bac ou plus représentent 36 % des salariés contre 52 % en moyenne en région Bourgogne-Franche-Comté. Un quart des salariés ne possèdent aucun diplôme soit 7 points de plus qu'en moyenne tous secteurs confondus. Cette part de non diplômés atteint 44 % au sein de la Transformation et conservation de la viande de volaille. Ce secteur est structurant pour l'économie régionale puisqu'il regroupe 2 250 établissements au sein de la filière agroalimentaire et 36 000 salariés⁵, représente 4 % de la valeur ajoutée nationale et 10 % des entreprises industrielles régionales et le domaine des « produits alimentaires durables » est l'un des douze domaines d'excellence identifié en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du SRDEII⁶ 2017-2021 de Bourgogne-Franche-Comté.

Aux côtés de l'agroalimentaire, le secteur du tourisme, qui mobilise des emplois de service, est également un secteur dynamique qui voit le nombre d'établissements et de salariés augmenter ces dernières années (respectivement +3 % et +4 % entre 2008 et 2015) et fait face à d'importantes difficultés de recrutement. On note en effet que selon l'enquête pôle emploi sur les besoins de main d'œuvre en 2016 en Bourgogne-Franche-Comté parmi les vingt métiers les plus recherchés en région, quatre concernent spécifiquement l'hôtellerie-restauration⁷.

Par ailleurs, le secteur de l'hôtellerie-restauration est caractérisé par les éléments suivants :

- des établissements de petite taille, en effet, près de neuf établissements sur dix en Bourgogne-Franche-Comté comptent entre 1 à 9 salariés ;
- une sous-représentation des CDI puisque ceux-ci concernent 78% des emplois du secteur contre 85,3% des emplois tous secteurs confondus ;
- une volatilité des salariés du secteur puisque 21% des salariés en poste en 2012, ne travaillaient pas dans ce secteur l'année précédente.

La mobilité des salariés est encouragée par la nature des contrats proposés et par la taille des établissements ce qui accroît les tensions liées aux recrutements dans ce secteur.

Une enquête a été menée dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur le tourisme par Creativ' et ses partenaires. Au-delà de certaines compétences techniques demandées par les employeurs (maîtrise des outils informatiques en lien avec le yield

5 Données AER : <https://aer-bfc.com/la-bourgogne-franche-comte/filieres/agroalimentaire/>

6 SRDEII – Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

7 L'hôtellerie-restauration en Bourgogne-Franche-Comté – Etat des lieux – mars 2017 – Emfor. <http://www.emfor-bfc.org/themes/secteurs-d-activite-metiers/services/267-hebergement-restauration.html>

management pour l'hôtellerie, compétences linguistiques pour l'accueil de clientèles étrangères...), les professionnels affichent une exigence très forte vis à vis de leurs salariés en matière de compétences sociales, relationnelles et commerciales. Les employeurs désignent celles-ci par le terme de *savoir-être*.

Un des axes fondamental du projet métropolitain est de renforcer les filières existantes et émergentes du territoire (IAA, santé, numérique, tourisme...).⁸

Dijon Métropole a défini le tourisme comme une priorité stratégique en le considérant comme une filière économique propice à l'attractivité et au développement de l'emploi local.⁹

Par ailleurs, la ville de Dijon ambitionne de devenir une destination à part entière pour des visiteurs de plus en nombreux attirés par sa gastronomie, ses célèbres vins de Bourgogne, son patrimoine.

Parallèlement, un déficit d'attractivité est constaté dans ce secteur d'activité qui peut s'expliquer par le fait que les métiers sont peu valorisés financièrement et que les professionnels eux-mêmes ne sont pas outillés pour véhiculer une image positive du secteur.

Malgré les difficultés rencontrées par ce secteur d'activité, l'hôtellerie-restauration est un secteur structurant pour l'économie régionale.

En effet, l'attractivité et le rayonnement touristique international de la Bourgogne-Franche-Comté est l'un des enjeux stratégiques identifié dans la stratégie de mandat de l'exécutif du Conseil Régional pour la période 2016-2021.¹⁰

Ces deux secteurs d'activité sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté partagent les constats suivants : les publics scolaires et demandeurs d'emploi négligent ces filières pourvoyeuses d'emplois sur le territoire, ainsi que l'offre de formations afférente.

Ainsi, face aux difficultés de recrutement qui touchent plus spécifiquement les métiers de la production dans l'agroalimentaire, du service et de la relation client dans le secteur du tourisme, Vitagora et l'Umih Côte d'Or ont décidé de s'associer à Creativ' et au Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, Goût, Tourisme pour la création d'un évènement inédit de promotion des métiers et des compétences de la transformation alimentaire jusqu'à la commercialisation des produits gastronomiques du territoire.

8 *Projet métropolitain novembre 2017*: <https://www.metropole-dijon.fr/Dijon-metropole/Le-projet-metropolitain>

9 *Voir schéma de développement du tourisme métropolitain 2018-2020*

10 *Stratégie de mandat Bourgogne-Franche-Comté* : <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/ressource-documentaire/strategie-de-mandat-2016-2020/>

Cet évènement, qui se tiendra sur deux jours au début de l'année 2021, ciblera spécifiquement les collégiens, les lycéens et leurs familles, les demandeurs d'emplois mais également les prescripteurs au sens large (opérateurs de l'emploi, psychologues de l'éducation nationale, enseignants et professeurs principaux de collège et de lycée, organismes de formation).

Les enjeux liés à cet évènement sont les suivants, il s'agit de :

- Faire connaître les métiers et les formations de l'industrie agroalimentaire et les métiers de la relation client dans le secteur du tourisme ;
- Rendre les formations attractives et faire découvrir les parcours de formations possibles sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté,
- Faire prendre conscience aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de leurs envies et de leurs atouts (compétences sociales, comportementales, aptitudes...)
- Relier ces atouts avec les exigences attendues par les professionnels et aux compétences nécessaires à l'exercice des métiers.

Ayant vocation à devenir un temps fort annuel, ouvert à un large public et rayonnant sur l'ensemble de la Région, cette manifestation se veut porteuse d'innovation dans les modalités de découverte des métiers et d'apprentissage. Ainsi, elle s'inscrit pleinement dans l'axe stratégique 9 dédié à l'accompagnement des publics dans l'appréhension de l'environnement économiques et des métiers du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) de la région Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021.

Cet évènement répond également à l'enjeu d'innovation pour favoriser les liens entre formation professionnelle et le monde économique mis en évidence dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

On note enfin que cet évènement peut être un véritable levier pour les professeurs principaux qui au sein des collèges et des lycées et en lien avec le psychologue de l'éducation nationale ont reçu une véritable mission d'accompagnement à l'orientation de leurs élèves¹¹.

A la lecture de ces enjeux, les objectifs opérationnels de cet évènement sont de faire découvrir les métiers sous un nouveau jour :

- par des mises en situation,
- en montrant une nouvelle dimension des métiers,
- en présentant la chaîne de valeur,
- en proposant des apprentissages par le plaisir.

Construit autour d'un fil conducteur -la mise en valeur d'un produit de la

11 Voir Bulletin Officiel de l'éducation nationale 2018-108 du 10/10/2018 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133784

gastronomie régionale- cette manifestation proposera aux publics une déambulation permettant de découvrir toutes les étapes de la fabrication d'un produit à sa commercialisation en passant par sa promotion.

Dans ce cadre, les jeunes et les demandeurs d'emploi pourront :

- expérimenter des mises en situations originales,
- dialoguer avec des professionnels,
- découvrir les différents métiers de la chaîne de valeur de fabrication d'un produit,
- déguster des produits régionaux,
- découvrir la diversité des métiers concernés dans l'industrie comme dans le secteur des services,
- prendre conscience des compétences attendues,
- identifier les formations dispensées en Bourgogne-Franche-Comté en lien avec ces secteurs inscrits au cœur de l'excellence régionale.

Du côté des prescripteurs, l'événement aura pour vocation d'associer des compétences à des gestes métiers, favoriser le dialogue avec des jeunes en formation et des professionnels exerçant ces métiers, et faire découvrir les formations dispensées en Bourgogne Franche-Comté en lien avec ces métiers.

Une pré-sélection des métiers que l'événement aura pour vocation à mettre en exergue est proposée et sera soumise à discussion dans le cadre de groupes de travail (GT). Pour les activités de l'agroalimentaire, le comité technique composé de Vitagora, de l'UMIH et de Creativ' propose la production, le conditionnement, la logistique, la qualité, la maintenance, les achats, la recherche et le développement, et la direction.

Concernant le secteur d'activité de hôtellerie-restauration, le comité technique propose de mettre en lumière les métiers du service et de la relation client.

En terme de méthodologie opérationnelle, et afin de mettre en adéquation les ressources du territoire Bourgogne Franche-Comté d'une part et les besoins des publics, les attentes des professionnels d'autre part, l'Umih, Vitagora et Creativ' prévoient de mobiliser un large cercle de partenaires dans l'optique de co-construire l'évènement et mobiliser les publics. L'enjeu étant d'impliquer dans les groupes de travail tous les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation.

Le partenariat imaginé pour l'animation de groupes de travail thématiques serait constitué notamment :

- des professionnels et représentants des secteurs du tourisme et de l'agroalimentaire (Clubs hôteliers, Umih, employeurs de l'hôtellerie-restauration, Vitagora, Ocapiat, Opcommerce, Opco des entreprises de proximité, AKTO,...) ;
- des opérateurs de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi,...) ;
- des CIO et autres organismes membres du SPRO, service CREE du rectorat...
- des chargés de mission filière des collectivités territoriales impliquées (Dijon Métropole et Conseil Régional notamment) ;
- GPPR (Groupement Régional de Promotion des Produits Régionaux);
- ...

Les contours et modalités de fonctionnement des groupes de travail restent à affiner. A ce stade les thématiques des groupes identifiés seraient les suivantes :

- GT 1 - Animation autour des métiers de la relation client / tourisme ;
- GT 2 - Animation autour des métiers de l'agroalimentaire ;
- GT 3 - Sourcing des visiteurs du salon ;
- GT4 - Communication autour de l'évènement ;
- GT5 - Comité technique du projet en lien avec la coordination générale de l'évènement.

Le comité technique sera constitué de l'équipe projet soit Creativ' (dont le Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, Goût, Tourisme), l'Umih et Vitagora.

Le Comité de pilotage sera constitué des membres du comité technique ainsi que des co-financeurs du projet.

La capitalisation et la valorisation des résultats du projet :

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les partenaires envisagent de rédiger un kit méthodologique pour le montage et l'organisation de l'évènement, la mobilisation des acteurs afin d'essaimer en direction d'autres professionnels et des acteurs de l'orientation et de l'emploi.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Scolaires , collèges, lycées apprentis...

Familles

Demandeurs d'emplois dont publics éloignés de l'emploi

Prescripteurs (Pôle emploi, Missions Locales, PLIE, SPIP, Cap Emploi, Protection Judiciaire de la Jeune, CCAS, Structures d'insertion)

Enseignants et CIO

Organismes de formation

Tout public

6. Projet – Objet de la demande (suite)**Territoire :**

L'évènement se tiendra sur l'agglomération de Dijon Métropole et visera la totalité du territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

Les ressources humaines prévues dans le cadre du projet seront mises à disposition par les principaux partenaires du projet (Créativ', le Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, Goût, Tourisme, Vitagora et l'Umih21). De plus, on compte 0,25 ETP lissé sur la totalité du projet comme ressource humaine supplémentaire. L'utilisation de cette ressource dépendra des différentes phases du projet avec une montée en puissance sur la fin du projet jusqu'à la tenue de l'évènement : 0 ETP sur la phase 1 (décembre 2019 à septembre 2020), 0,3 ETP sur la phase 2 (septembre à décembre 2020) et 1 ETP sur la phase 3 (décembre 2020 à mars 2021).

Par ailleurs, il est probable que certains industriels et établissements de formation mettent à disposition des machines pour permettre les mises en situation dans le cadre de l'évènement cependant la typologie des moyens matériels qui seront mobilisés sera déterminé durant la seconde phase du projet.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s		
Dont CDI	1	0,25
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ¹²		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui

non

Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 15/12/2019 au 31/03/2021

¹² Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Élèves + familles : **1 500** / Demandeurs d'emploi : **200** / Prescripteurs : **50**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats prestations	80 000 €	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures (produits alimentaires, accueil café...)	3 000 €	74 - Subventions d'exploitation¹⁴	0
61 - Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	10 000 €		
Assurance		Conseil.s Régional(aux) (SPRO) – <i>en cours</i>	31 000 €
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	12 000 €	-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres		DIJON METROPOLE – objet de cette demande	15 000 €
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	19 000 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc) – <i>en cours</i>	52 500 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales		Autres établissements publics	20 500 €
Autres charges de personnel		Aides privées	5 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	124 000 €	TOTAL DES PRODUITS	124 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE¹⁵

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicité de 15 000 €, objet de la présente de mande représente **12,1** % du total des produits du projet

¹³ Ne pas indiquer les centimes d'euros

¹⁴ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

¹⁵ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice